

# Droits de scolarité et dette étudiante en hausse : le REEE et autres outils d'épargne

---

L'Institut Info-Patrimoine BMO offre de l'information et propose des stratégies relatives à la planification du patrimoine et aux décisions financières afin de mieux vous préparer à un avenir financier en toute confiance.

Communiquez avec l'Institut Info-Patrimoine à [wealth.planning@bmo.com](mailto:wealth.planning@bmo.com).

**BMO**  **Groupe financier**  
Ça a du sens. Profitez.<sup>®</sup>

[bmo.com/institutinfopatrimoine](http://bmo.com/institutinfopatrimoine)

---

## **Droits de scolarité et dette étudiante en hausse : le REEE et autres outils d'épargne**

Cotiser à mon régime de retraite, rembourser mes dettes, épargner pour les études de mon enfant, acheter une nouvelle voiture, m'offrir un téléviseur plus grand ou amener la famille en vacances? Vous êtes sollicité de partout pour ces types de besoins et de désirs, quelle que soit votre situation financière.

De nombreuses familles ont du mal à planifier les études et la retraite dans un monde où la consommation est omniprésente. Pourtant, en planifiant et en épargnant pour les études de votre enfant, non seulement vous l'initiez aux saines habitudes de gestion financière, ce qui pourrait éventuellement avoir une influence positive sur ses propres habitudes d'épargne, mais vous lui ouvrez les portes de la réussite financière.

Lorsque votre enfant arrive au secondaire, un plan d'épargne pour ses études postsecondaires devrait déjà être en place. En fait, les cibles devraient pratiquement être atteintes. À défaut d'avoir un tel plan, votre enfant pourrait obtenir un diplôme assorti d'une dette, et vivre le stress qui accompagne les exigences de remboursement de cette dette avant même d'avoir son premier emploi. Selon la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, les étudiants canadiens accumulent en moyenne une dette de 27 000 \$ au cours de leurs études postsecondaires. La majorité des diplômés remboursent leur prêt étudiant en 10 ans<sup>1</sup>, mais passent à côté d'une belle occasion financière : si, au lieu de verser mensuellement 327,58 \$ au remboursement de leur prêt étudiant<sup>2</sup>, ils avaient placé cet argent dans un programme d'épargne continue, ils auraient pu cumuler un montant stupéfiant de 50 000 \$<sup>3</sup>! S'il n'avait pas à se soucier de rembourser une dette après ses études, votre enfant pourrait épargner gros en vue d'objectifs importants comme acheter une maison, fonder une famille et, éventuellement, épargner pour les études de ses propres enfants.

### **Le coût des études postsecondaires**

Nous voulons tous offrir le meilleur à notre enfant. Au Canada, 83 % des parents prévoient financer les études postsecondaires de leur enfant, et 44 % d'entre eux s'attendent à ce que celui-ci apporte également sa contribution<sup>4</sup>. Pour plusieurs de nos jeunes, cela veut dire une carrière prometteuse et un revenu potentiel proportionnel au niveau d'études. Toutefois, les coûts associés

**À défaut d'avoir un plan d'épargne-études en place, votre enfant pourrait obtenir un diplôme assorti d'une dette, et vivre le stress qui accompagne les exigences de remboursement de cette dette avant même d'avoir son premier emploi.**

# **83 %**

**des parents prévoient financer les études postsecondaires de leur enfant.**

aux études postsecondaires sont en hausse. En effet, les droits de scolarité ont grimpé rapidement, à un taux dépassant même parfois celui de l'inflation<sup>5,6</sup>. Au début des années 1990, la moyenne était de 1 464 \$ par année pour un diplôme de premier cycle. Depuis, les droits de scolarité ont plus que triplé pour atteindre 5 581 \$. Alors que l'inflation était de 1,3 % l'an dernier, les droits de scolarité ont quant à eux enregistré une hausse de 4,3 %<sup>7</sup>. À l'heure actuelle, on peut s'attendre à déboursier plus de 60 000 \$ pour un diplôme universitaire de quatre ans. Ce montant pourrait dépasser les 140 000 \$ pour un enfant qui naît cette année<sup>8</sup>.

Qui plus est, après avoir affronté le marché difficile de l'emploi, de nombreux jeunes adultes font un retour aux études dans le but d'obtenir un deuxième diplôme, ce qui a pour effet d'aggraver les difficultés liées au financement de leurs études postsecondaires et au remboursement de leur dette.

### Trois erreurs fréquentes que font les parents qui épargnent pour les études de leur enfant

Maintenant que vous avez une idée du coût exorbitant des études postsecondaires, vous voulez savoir quelles options s'offrent à vous pour financer celles de votre enfant. Afin d'économiser suffisamment d'argent pour payer les frais des études postsecondaires de votre enfant sans mettre en péril vos autres priorités – retraite et liquidités –, il est nécessaire de faire une planification rigoureuse. Pour prendre la bonne direction, il importe de savoir au départ quelles sont les cibles à atteindre<sup>9</sup>. Pour le financement d'études, cela veut dire qu'avant tout, il faut avoir une vision d'ensemble et une compréhension claire de tous les coûts prévus (enseignement, hébergement, livres, etc.), rajustés en fonction de l'inflation. En d'autres mots, vous devez avoir un plan financier qui tient compte de tous les frais envisagés pour le financement des études postsecondaires de chacun de vos enfants. Ce n'est que lorsque vous aurez un plan bien défini que vous pourrez prendre des mesures pour atteindre vos cibles et tirer le maximum des stratégies d'épargne-études qui s'offrent à vous.

**On peut s'attendre à déboursier plus de 60 000 \$ pour un diplôme universitaire de quatre ans. Ce montant pourrait dépasser les 140 000 \$ pour un enfant qui naît cette année.**

**Pour prendre la bonne direction, il importe de savoir au départ quelles sont les cibles à atteindre.**

#### OUTIL



Calculez les frais d'études et les besoins d'épargne avec notre calculateur d'épargne-études.

Malheureusement, un récent sondage de l'Institut Info-Patrimoine BMO<sup>10</sup> montre que la majorité des parents ne savent pas au départ quelles sont leurs cibles. En effet, trois parents canadiens sur quatre ayant un enfant de moins de 18 ans n'ont pas estimé combien pourraient coûter les études postsecondaires de leur enfant. Voici quelques erreurs à éviter lorsqu'on épargne pour financer des études :

### **1. Attendre trop longtemps avant de commencer à épargner et ne pas épargner de façon régulière**

Il est encourageant de savoir que 70 % des parents recommandent de commencer à épargner dès la naissance de l'enfant. Pourtant, seulement la moitié d'entre eux établissent un régime enregistré d'épargne-études (REEE)<sup>11</sup>. Les droits de scolarité et la dette étudiante ne cessent d'augmenter; il est donc intéressant de commencer à épargner tôt, pour permettre à votre argent de fructifier plus longtemps. Dans bien des cas, juste le fait de mettre en place une stratégie d'épargne-études favorise de bonnes habitudes d'épargne. La clé du succès? Épargner de façon régulière. Le moyen le plus simple de le faire est d'automatiser des cotisations tout au long de l'année (p. ex., prélèvements automatiques aux deux semaines ou mensuels sur votre compte de chèques). Sachez qu'épargner régulièrement et chaque année en vue des études de votre enfant est avantageux en raison du pouvoir de capitalisation. En effet, plus la durée de vos placements est longue, plus votre argent fructifie. L'argent de vos cotisations a le temps de fructifier et de produire des résultats.

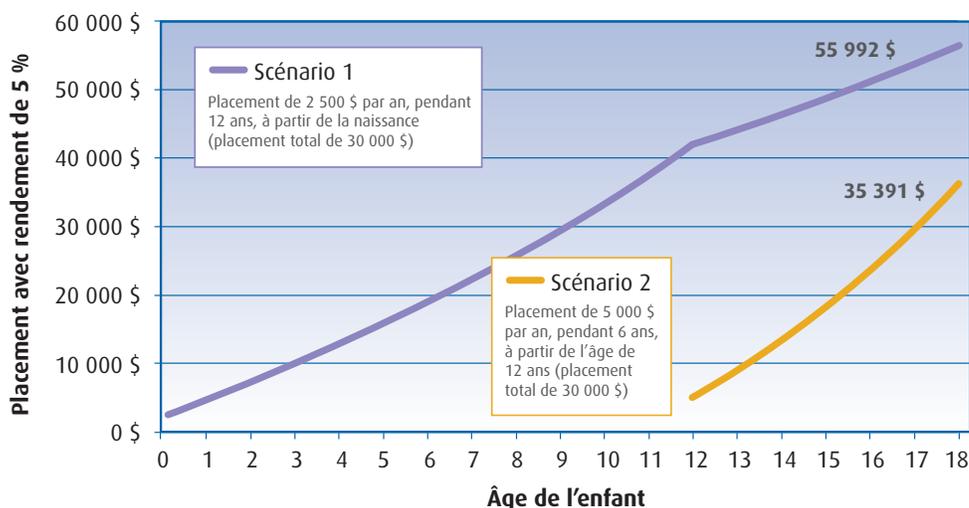
Voici un graphique comparatif de deux scénarios; dans le premier scénario, les parents versent 2 500 \$ de cotisations par an pendant 12 ans à partir de la naissance de l'enfant; dans le deuxième, les parents commencent à cotiser lorsque l'enfant a 12 ans et versent 5 000 \$ de cotisations par an pendant 6 ans. Dans les deux cas, les parents ont versé 30 000 \$, mais grâce aux rendements composés au fil du temps, le solde du REEE dans le scénario 1 (épargne depuis la naissance de l'enfant) est bien plus élevé.

**La majorité des parents ne savent pas au départ quelles sont leurs cibles. En effet, trois parents canadiens sur quatre ayant un enfant de moins de 18 ans n'ont pas estimé combien pourraient coûter les études postsecondaires de leur enfant.**

# 70 %

**des parents recommandent de commencer à épargner dès la naissance de l'enfant. Pourtant, seulement la moitié d'entre eux établissent un régime enregistré d'épargne-études (REEE).**

## Avantages d'investir tôt



## 2. Ne pas tirer le maximum de son REEE

Un REEE est bon un outil pour maximiser l'épargne-études et donner le bon exemple en adoptant de saines habitudes d'épargne. La croissance des placements à l'abri de l'impôt et l'admissibilité aux subventions gouvernementales peuvent contribuer grandement à l'avenir de votre enfant. Pourtant, de nombreux parents ne cotisent pas à un REEE avant la date limite (31 décembre) et n'encaissent pas les sommes que donne le gouvernement. Notre sondage révèle que seulement la moitié des parents canadiens ont un REEE pour leur enfant, et que seulement 34 % tirent pleinement parti des subventions gouvernementales<sup>12</sup>. En outre, plus d'un parent sur cinq (22 %) ne sait pas que le gouvernement fédéral offre la Subvention canadienne à l'épargne-études (SCEE), une somme pouvant atteindre 20 % des cotisations<sup>13</sup>. En effet, le gouvernement verse dans le REEE un montant équivalant à 20 % de la première cotisation annuelle de 2 500 \$ effectuée, c'est-à-dire un maximum de 500 \$ par année, à concurrence de 7 200 \$ par enfant de moins de 18 ans. De plus, les familles à faible revenu peuvent obtenir des subventions supplémentaires, et des programmes spéciaux sont offerts aux résidents du Québec et de l'Alberta. Si vous ne pouvez pas faire une cotisation annuelle de 2 500 \$ dans votre REEE afin de recevoir la SCEE maximale de 500 \$, vous pouvez reporter vos droits de cotisation inutilisés. Par contre, vous ne pouvez pas rattraper vos cotisations inutilisées d'un coup (la SCEE est limitée à 1 000 \$ par année par bénéficiaire).

**Seulement la moitié des parents canadiens ont un REEE pour leur enfant, et seulement 34 % tirent pleinement parti des subventions gouvernementales.**

### 3. Ne pas connaître certaines règles juridiques et fiscales (ne pas savoir ce que vous ne savez pas)

Notre sondage montre aussi que près d'un parent sur trois ne connaît pas ou en sait peu sur les conséquences juridiques et fiscales des comptes utilisés pour accumuler des fonds et, éventuellement, financer des études postsecondaires. Chaque outil d'épargne a ses propres conséquences juridiques et fiscales qui peuvent ou non vous convenir. C'est pourquoi il est important de consulter un expert en la matière. Il vous évitera bien des surprises et pourra vous recommander un outil d'épargne qui répond à vos attentes. Par ailleurs, il n'est pas rare que les parents hésitent à remettre entre les mains de leur enfant la gestion de l'épargne-études si cela lui donne accès aux fonds. En restant propriétaires des placements, les parents gardent bien sûr le contrôle des fonds, mais ils peuvent être désavantagés sur le plan fiscal. En effet, les parents qui transfèrent la gestion des fonds à leur enfant peuvent réaliser des économies d'impôt sur les rendements des placements. Avant de vous lancer dans l'épargne-études, informez-vous des implications juridiques et fiscales des outils d'épargne qui s'offrent à vous pour accumuler les fonds nécessaires au financement des études postsecondaires de votre enfant.

#### Cinq outils d'épargne autres que le REEE

Selon notre sondage, la majorité des parents connaissent le REEE (93 %), mais beaucoup moins sont au courant des autres outils qui permettent d'épargner pour des études postsecondaires. Vous maximisez les cotisations à votre REEE et souhaitez accroître votre épargne-études pour pallier la hausse des coûts liés aux études postsecondaires? Voici cinq stratégies qui pourraient vous convenir.

#### 1. Compte non enregistré

L'un des moyens les plus simples d'épargner en plus de votre REEE est d'ouvrir un compte non enregistré destiné à l'épargne-études de votre enfant. Ce type de compte est simple à établir et offre de la souplesse. Par exemple, aucune règle ni restriction spéciale ne s'applique au montant ni à la fréquence des cotisations, et c'est vous qui gérez les échéances et l'utilisation des fonds, même lorsque votre enfant atteint l'âge de la majorité. Vous pouvez donc retirer des fonds à tout moment, que ce soit pour des besoins personnels ou des besoins liés aux études postsecondaires de votre enfant. Bien qu'il puisse être avantageux pour certains de n'avoir aucune restriction quant à l'utilisation

**Un parent sur trois ne connaît pas ou en sait peu sur les conséquences juridiques et fiscales liées aux outils d'épargne-études.**

#### RAPPEL!

Questions à poser à votre conseiller :

1. Qui est le propriétaire véritable des fonds lorsque l'enfant :
  - a) est mineur?
  - b) est majeur?
2. Comment le revenu de placement obtenu et les fonds débités sont-ils imposés, qu'ils soient ou non utilisés pour financer des études postsecondaires?
3. À qui reviennent les fonds si l'enfant ne poursuit pas d'études postsecondaires?

**La majorité des parents connaissent le REEE (93 %), mais beaucoup moins sont au courant des autres outils qui permettent d'épargner pour des études postsecondaires.**

#### Pourcentage de parents qui ne connaissent pas ces outils d'épargne-études

REEE	7 %
Compte non enregistré	38 %
CELLI	12 %
Compte en fiducie informelle	45 %
Fiducie formelle	33 %
Dividendes de société	44 %
Assurance vie	10 %

Source : Sondage de l'Institut Info-Patrimoine BMO mené par Pollara, février 2013.

de fonds, autant de souplesse peut ne pas convenir à d'autres qui, sans plan ni engagement rigoureux pour l'atteinte d'objectifs clairs, peuvent être tentés d'utiliser l'argent pour des dépenses personnelles, compromettant ainsi le financement des études postsecondaires de leur enfant. En outre, il y a des avantages à être le propriétaire véritable de ce type de compte, mais n'oubliez pas que vous serez imposé sur tous les revenus de placement (intérêts et dividendes) et gains en capital, ce qui aura pour effet de ralentir la croissance du compte.

Certains parents choisissent d'établir un compte non enregistré comme compte en fiducie au nom de leur enfant. Ce qui les pousse vers cette option, c'est qu'il semble plus simple et moins coûteux d'établir un compte en fiducie plutôt qu'une convention de fiducie officielle. Il n'est pas rare que des parents pensent établir une fiducie alors qu'ils établissent en fait un compte en fiducie pour un enfant d'âge mineur. Ils gèrent souvent le compte comme si les fonds leur appartenaient, mais s'aperçoivent qu'ils n'ont plus aucun contrôle sur ceux-ci lorsque l'enfant est majeur (18 ou 19 ans, selon la province). Pour éviter les situations non voulues, il est important d'établir une fiducie formelle (voir la section 3. Fiducie) et de bien l'établir avec l'aide d'un spécialiste des questions juridiques et fiscales.

## **2. Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)**

Si vous avez des droits de cotisation au CELI non utilisés, vous pouvez transférer une partie de votre épargne contenue dans un compte imposable (p. ex., un compte personnel non enregistré) dans un CELI. Votre épargne pourra y fructifier en franchise d'impôt, et vous pourrez retirer votre argent plus tard, lorsque viendra le temps de payer les études postsecondaires de votre enfant, sans avoir à payer d'impôt.

Vous pouvez également donner à votre enfant d'âge majeur (habituellement 18 ou 19 ans, selon la province) de l'argent pour son propre CELI. Toutefois, sachez qu'il aura le plein contrôle des fonds. Vous pourriez également encourager votre enfant à travailler à temps partiel afin d'amasser de l'argent et cotiser à son CELI en vue de ses études postsecondaires.

**Il n'est pas rare que des parents pensent établir une fiducie alors qu'ils établissent en fait un compte en fiducie.**

**Votre épargne pourra fructifier en franchise d'impôt dans un CELI, et vous pourrez retirer votre argent plus tard, lorsque viendra le temps de payer les études postsecondaires de votre enfant, sans avoir à payer d'impôt.**

### 3. Fiducie

Utiliser une fiducie pour gérer, contrôler et protéger les fonds destinés au financement d'études postsecondaires de la prochaine génération peut s'avérer une stratégie efficace. Le parent (ou grand-parent) peut avoir l'esprit tranquille sachant que le dépôt en fiducie ne peut servir qu'à ce qui était prévu.

#### Qu'est-ce qu'une fiducie?

Une fiducie est une entente juridique établie lorsqu'une personne (le constituant) transfère son droit de propriété d'un bien à une autre personne (le fiduciaire) afin que celle-ci s'en occupe au profit d'une tierce partie (le bénéficiaire), conformément à des modalités prescrites. L'actif transféré au fiduciaire devient sa propriété, mais ce dernier le détient en fiducie au nom du bénéficiaire et doit le gérer conformément aux modalités énoncées dans l'acte de fiducie (document dans lequel sont consignées de façon claire les modalités de la fiducie, notamment comment et quand les fonds pourront être utilisés). Le constituant (la personne qui a versé les fonds) peut aussi être le fiduciaire (la personne qui gère les fonds en fiducie), mais cette situation n'est pas conseillée en raison des règles d'attribution du revenu prescrites par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Une fiducie doit faire l'objet d'une entente écrite dans laquelle sont consignées les modalités d'utilisation des revenus et du capital (p. ex., qui encaissera les revenus et à quel âge le bénéficiaire pourra accéder au capital).

Voici deux façons courantes d'alimenter une fiducie, chacune comportant des incidences fiscales différentes :

1. **Cadeau** : un cadeau sous forme d'argent est versé à la fiducie, et le donneur n'a plus aucun contrôle sur ces fonds.
2. **Prêt** : des fonds sont prêtés à la fiducie au taux prescrit par l'Agence du revenu du Canada (ARC) en vigueur au moment où le prêt est établi (seulement 1 % actuellement); les fonds sont garantis par une convention de prêt écrite.

Étant donné qu'une fiducie doit respecter certaines exigences afin d'être valide, et parce que la *Loi de l'impôt sur le revenu* contient plusieurs règles d'attribution du revenu qui limite la possibilité de fractionner le revenu avec les membres de la famille, il vaut mieux consulter un conseiller juridique et fiscal.

Le parent (ou grand-parent) peut avoir l'esprit tranquille sachant que le dépôt en fiducie ne peut servir qu'à ce qui était prévu.

Une fiducie doit faire l'objet d'une entente écrite dans laquelle sont consignées les modalités.

Dans le cas d'une fiducie, il vaut mieux consulter un conseiller juridique et fiscal.

#### 4. Dividendes de société

Si vous êtes un professionnel incorporé ou propriétaire d'une entreprise familiale incorporée, vous pouvez accumuler des fonds dans votre compte d'entreprise afin de verser des dividendes à votre enfant pour financer ses études postsecondaires dès l'année civile de ses 18 ans. Cette stratégie s'offre à vous pour autant que votre enfant détienne des parts de votre entreprise, directement ou indirectement. Ces dividendes seront imposés sur la déclaration de revenus de votre enfant. Étant donné que son palier d'imposition sera vraisemblablement inférieur au vôtre, cette option de fractionnement du revenu peut être fiscalement avantageuse. Il vaut la peine d'en discuter avec votre conseiller fiscal, surtout si votre entreprise a des fonds excédentaires.

**Vous pouvez accumuler des fonds dans votre compte d'entreprise afin de verser des dividendes à votre enfant pour financer ses études postsecondaires.**

#### 5. Assurance vie

L'assurance vie est pour plusieurs un moyen de préserver le patrimoine et de planifier l'héritage. Une stratégie moins connue consiste à se servir de l'assurance vie pour financer les études postsecondaires d'un enfant ou d'un petit-enfant, en utilisant la valeur de rachat de la police.

**Vous pouvez vous servir de l'assurance vie pour financer les études postsecondaires d'un enfant ou d'un petit-enfant, en utilisant la valeur de rachat de la police.**

Voici comment cela fonctionne : vous souscrivez une police d'assurance vie en vous désignant vous, le parent (ou grand-parent), comme propriétaire et en désignant votre enfant (ou petit-enfant) comme assuré. Le bénéficiaire (la personne qui touchera la prestation de décès) peut être le propriétaire ou quelqu'un d'autre. Par exemple, si vous êtes le grand-parent, vous pouvez être le propriétaire de la police d'assurance vie et désigner le parent de votre petit-enfant assuré comme bénéficiaire.

Il suffit ensuite de verser un montant plus élevé que la prime mensuelle requise. Les montants excédentaires constitueront la valeur de rachat de la police d'assurance vie. La valeur cumulée n'est pas imposée si elle est conservée à l'intérieur de la police. Plus vous versez d'argent, plus vous pouvez accumuler des fonds à l'abri de l'impôt (selon les limites établies, en fonction de l'âge de l'assuré, de la durée de la police d'assurance vie et de sa valeur nominale). Quand votre enfant ou petit-enfant atteint l'âge de la majorité (habituellement 18 ans, selon la province), vous pouvez lui transférer la propriété de la police sans payer d'impôt. Lorsque la propriété de la police

est transférée à l'enfant ou au petit-enfant, celui-ci peut retirer de la valeur monétaire excédentaire pour financer ses études postsecondaires ou payer d'autres dépenses. Les retraits sont alors assujettis au taux d'imposition marginal personnel de l'enfant ou petit-enfant (probablement moins élevé que le vôtre). Toutefois, n'oubliez pas que le plus grand désavantage de cette stratégie est que vous perdrez éventuellement tout contrôle sur les montants excédentaires et sur la protection offerte par la police d'assurance vie.

### Parler d'argent à son enfant

Prendre les choses en main et épargner pour les études postsecondaires de son enfant n'est qu'un début. Vous devez également apprendre à votre enfant des notions d'argent, d'épargne et de placement. Au moment où il commencera ses études postsecondaires, votre enfant devrait déjà savoir comment bien administrer son argent, établir un budget et le respecter, gérer son épargne, prendre des engagements et les respecter. Il est certain que, pendant plus de 18 ans, vous aurez beaucoup de travail à faire, d'efforts à déployer et d'encouragements à donner. Mais en développant le sens de l'épargne et des placements chez votre enfant, vous lui faites cadeau d'un atout qui n'a pas de prix.

### Formule futée BMO<sup>MD</sup> pour parents

Les produits et les gadgets auxquels sont exposés les enfants d'aujourd'hui sont plus nombreux que jamais, tout comme les pressions publicitaires qui s'exercent sur eux. Que faire, comme parent, pour que notre enfant devienne un consommateur prudent et gère son argent de façon responsable? La Formule futée BMO<sup>MD</sup> pour parents est l'outil tout trouvé. Ce portail convivial mène droit à des conseils d'experts, des articles utiles, des webdiffusions instructives et des blogues de spécialistes – sans oublier un vaste choix d'activités et de jeux amusants – qui vous donneront, à vous et à votre famille, un fameux coup de pouce pour clarifier les questions d'argent. Pour en savoir plus sur les façons d'initier votre enfant aux questions d'argent, consultez le site Web de la Formule futée BMO pour parents : [www.bmo.com/formulefuteepourparents/](http://www.bmo.com/formulefuteepourparents/)

**Vous devez également apprendre à votre enfant des notions d'argent, d'épargne et de placement.**

#### OUTIL



Pour en savoir plus sur les façons d'initier votre enfant aux questions d'argent, cliquez ici.

## Conclusion

Les coûts liés aux études postsecondaires n'ont pas cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années. Les parents qui se donnent comme responsabilité d'aider leur enfant à financer ses études postsecondaires peuvent alléger leur fardeau en épargnant le plus tôt possible, idéalement dès la naissance de leur enfant, et en épargnant de façon régulière, annuellement. Il est important de connaître au départ quelles sont les cibles à atteindre – il faut estimer l'ensemble des frais liés aux études postsecondaires de chaque enfant. Avec la SCEE et la croissance des placements à l'abri de l'impôt, le REEE est un outil d'épargne-études idéal. Si vous versez déjà le maximum autorisé à votre REEE, plusieurs autres outils et stratégies d'épargne s'offrent à vous, notamment le CELI et les comptes en fiducie.

Demandez l'aide de votre conseiller financier pour obtenir une estimation des frais d'études postsecondaires de votre enfant et pour élaborer un plan d'épargne personnalisé comprenant un REEE et toute autre stratégie qui vous convient.

- <sup>1</sup> Rapport annuel 2010-2011 du Programme canadien de prêts aux étudiants, RHDC.
- <sup>2</sup> Le montant du versement a été calculé pour un prêt étudiant dont le solde s'établissait à 27 000 \$ à la fin des études de l'étudiant. Le taux d'intérêt était de 3 %, et la période de remboursement, de 120 mois.
- <sup>3</sup> L'épargne cumulée a été calculée pour un versement mensuel de 328 \$ dans un compte d'épargne libre d'impôt sur une période de 10 ans, à un taux d'intérêt de 5 %.
- <sup>4,8</sup> Sondage annuel de BMO auprès des parents : Le REEE, sondage mené par Pollara, 2012.
- <sup>5</sup> Des études récentes estiment qu'au Canada, le coût d'un programme universitaire de 4 ans s'établira entre 75 000 \$ et 100 000 \$ au cours des 10 à 15 prochaines années. Les coûts de l'éducation comprennent les droits de scolarité, une chambre pour une personne en résidence, les repas et les livres. Les projections ont été établies par Ciblétudes.
- <sup>6</sup> Des études récentes estiment que les droits de scolarité pour des études postsecondaires ont augmenté à un taux bien plus élevé que celui de l'inflation et que les diplômés arrivent sur le marché du travail avec une dette moyenne de près de 27 000 \$. Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Les frais de scolarité au Canada*, automne 2011.
- <sup>7</sup> Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Les frais de scolarité au Canada*, automne 2012.
- <sup>9</sup> D' Stephen R. Covey, *Les 7 habitudes de ceux qui réalisent tout ce qu'ils entreprennent*.
- <sup>10,12,13</sup> Sondage de l'Institut Info-Patrimoine BMO, mené par Pollara, février 2013.
- <sup>11</sup> Sondage de BMO Groupe financier, mené par Pollara, août 2012.

Rédigé à titre informatif, ce rapport n'est pas conçu, et ne doit pas être considéré, comme une source de conseils professionnels. Adressez-vous à votre représentant de BMO Groupe financier pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou votre position financière. Le contenu de ce rapport provient de sources que nous croyons fiables, mais BMO Groupe financier ne peut toutefois pas garantir son exactitude ni son exhaustivité. BMO Groupe financier ne s'engage pas à vous prévenir des changements apportés à l'information fournie. Tous droits réservés. La reproduction de ce rapport sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans une autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Groupe financier.

<sup>MD/MC</sup> Marque déposée/marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.